



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires et des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer avec le Syndicat de la Voirie 17 :

- Une convention pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux d'aménagement d'une zone d'activité sur la commune de La Genétouze.
- Une convention pour missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux d'aménagement d'une zone d'activité sur la commune de Montlieu-la-Garde.

Fait à Jonzac
Le 06 SEP. 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex